



INFORMATIONS MUNICIPALES 2014 N°1

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

LES VŒUX DU MAIRE



Joyeuse ambiance en ce 12 janvier au foyer rural : le Maire présentait ses vœux aux Léchelloises et Léchellois autour d'un verre de l'amitié accompagné de chouquettes !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS.

Depuis le 1^{er} janvier, de nouveaux habitants ont choisi de vivre à Léchelle ; bienvenue à eux :

- Mr et Mme ALBIN
- Mr et Mme DUBREUILLE

LA FETE AU VILLAGE

Celle-ci aura lieu les 14 et 15 juin.

La traditionnelle brocante (emplacement gratuit pour les habitants de la commune) se tiendra le dimanche 15 de 6h à 18h.

Inscrivez-vous en téléphonant :

Mairie 0164008769

Mme Legrand 0164008784

Mme Bonnivard 0164008571.

Le manège, le tir, la confiserie (avec quelques restaurations rapides) et les structures gonflables seront là !

Venez nombreux.

Édito

Depuis le 28 avril 2014, la nouvelle équipe municipale est en place. Nous remercions les électeurs qui nous ont fait confiance !

Malgré des subventions de l'État en baisse, nous essaierons de tenir notre ligne de conduite (sécurisation des routes, améliorations de notre cadre de vie, animations, etc...) afin que chacun puisse y trouver satisfaction et se trouve bien dans notre village.

Encore une fois merci de votre confiance. L'équipe municipale s'est déjà mise au travail et nous espérons qu'elle saura répondre à vos attentes.

Cordialement



Le Maire
Guy-Jacques PAGET

LE REXY A PROVINS

Le cinéma est désormais ouvert tous les jours dès 13h. Découvrez tous les horaires sur <http://www.cinemaprovins.fr/>.

La carte de la communauté de communes du Provinois offre une réduction à chaque entrée de cinéma.

LA CARTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La carte est disponible en mairie. Pour l'obtenir présentez-vous avec une photo et un justificatif de domicile récent.

LA BACHE INCENDIE DE LUNAY

Chacun sait que celle-ci a été vandalisée... L'enquête de gendarmerie est toujours en cours. Son remplacement coûtera, sans les accessoires : 6 989 euros.

LA SÉCURITÉ PRÈS DE L'ÉCOLE

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de se garer devant l'école. De ce fait, des plots ont été positionnés sur la placette afin d'y limiter le stationnement anarchique des voitures. Les bandes jaunes signalant le stationnement interdit ont aussi été repeintes....

LA SECURITÉ SUR LES ROUTES

- les radars pédagogiques sont déplacés dans les hameaux afin de sensibiliser les automobilistes à la réduction de leur vitesse également dans les zones moins peuplées.
- L'achat d'autres radars est prévu. Un radar vient de nous être offert par la Préfecture : il a été installé rue des sources à Richebourg.
- A notre demande, ERDF a redressé les trois poteaux qui penchaient dangereusement rue de la sole.
- EDF a également remplacé un poteau rue de la Gare : mais celui-ci était tombé suite à son pourrissement.

Élections 2014

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai.

PÂQUES

La traditionnelle chasse aux œufs s'est déroulée le 20 avril sur le terrain de jeux sous un temps magnifique, ce qui a permis aux enfants de bien profiter d'un moment agréable et gourmand.

Pendant ce temps-là, les parents ont pu apprécier un café offert par la municipalité.

Pâques, a été également l'occasion, cette année, pour une partie de l'équipe municipale, de rendre visite à nos aînés afin de leur remettre un sachet de chocolats fins.

Ce fut une agréable surprise très appréciée par nos anciens.

LES REFECTIONS DES ROUTES

Une partie de la rue de l'église et une partie de la rue des près ont été refaites.

Un travail supplémentaire a dû être effectué dans la rue des près car un drain cassé a provoqué un affaissement de la route : ce drain a été remplacé et dirigé vers un exutoire distant de 52 m.

Coût de toutes ces réfections : 59 000 €.

Des mesures vont être prises afin de garder ces routes en bon état, le plus longtemps possible :

RUE DE L'ÉGLISE

- ✓ mise en place d'un sens unique (sens du car scolaire)

RUE DES PRES

- ✓ Ralentir dans la traversée du hameau
- ✓ Ne pas rouler sur les bas-côtés en roulant bien au milieu de la chaussée
- ✓ Assurer les croisements des véhicules sans endommager les bas-côtés (des aires de croisement sont à l'étude)

AUTRES TRAVAUX

- Plusieurs fossés ont été recreusés afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie.

- Le terrain de tennis a été démoussé, le grillage qui l'entoure va être remplacé. Il en coûtera 17 000 €.

LE SITE INTERNET

www.lechelle77.fr

Ce site, accessible depuis l'été 2013, donne les dernières infos de la commune : inscrivez-vous à la newsletter ! c'est gratuit.

EDF

EDF lutte contre la précarité énergétique en faisant connaître les tarifs sociaux de l'énergie aux personnes éligibles et les démarches pour y accéder.

Si vous êtes en difficulté, contactez les conseillers clients qui étudieront votre situation.

www.edf.com ou numéro de téléphone sur votre facture.

Faites le savoir !

LES ESCROCS

Méfiez-vous des escrocs ; n'ouvrez votre porte que si un rendez-vous vous a été préalablement fixé. C'est ainsi que fonctionnent : EDF, France Telecom, Véolia eau, La Police, etc. ...

LECHELLE PROPRE

Nous vous proposons de participer à l'opération « village propre ».

Cette démarche volontaire et citoyenne consiste à sillonner les routes et chemins de notre village afin d'y ramasser les déchets abandonnés par quelques personnes peu scrupuleuses et peu respectueuses de notre environnement.

Après le ramassage, un tri sera effectué afin de valoriser au maximum ce qui peut l'être (verre, métal, etc. ...).

Cette matinée citoyenne aura lieu le 18 mai.

Rendez-vous à 9h30 devant le foyer rural.

Les sacs et les gants seront fournis.

VENEZ NOMBREUX !

ÉTAT CIVIL

Naissance



Victor HEURTON

6 rue Saint Aignan
le 1^{er} février 2014

Thalia MARTINS DA SILVA

16 rue de la Gare
le 3 mars 2014

Parrainage civil



Gabriel PAGET

3 Grande Rue-Plessis-Pigy
le 10 mai 2014

LA CANTINE

Le paiement de la cantine est possible sur internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations d'identification collectivité et référence qui sont sur votre titre à payer.

LA GARE DE PROVINS

Le guichet est ouvert :

- Lundi de 5h05 à 12h10
 - Mardi de 5h05 à 12h10
 - Mercredi de 5h05 à 12h10
 - Jeudi de 5h05 à 12h10 et de 12h35 à 19h45
 - Vendredi de 5h05 à 12h10
 - Samedi de 7h35 à 14h25
 - Dimanche et fêtes de 8h05 à 15h10.
- En dehors de ces plages horaires, vous pouvez acheter votre titre de transport au distributeur situé devant la gare.

LOISIRS ET PARTAGE

Ce dimanche 4 mai 2014, l'association LOISIRS et PARTAGE a organisé au Foyer Rural une TROC PARTY de vêtements féminins ! Merci aux bénévoles !

L'association LOISIRS et PARTAGE de LÉCHELLE présente le spectacle de NOSTALGIA "QUAND J'ÉTAIS CHANTEUR..." (chansons des années 60 à nos jours) le samedi 17 mai 2014 au grand théâtre du centre socio culturel Saint-Ayoul de PROVINS à 20h30.

Ouverture des portes à 20h00, renseignements et réservations au 06.65.47.54.08 ou au centre Saint-Ayoul.

Association Loisirs et partage

Nostalgia

QUAND J'ÉTAIS CHANTEUR

CENTRE ST AYOUL - GRAND THÉÂTRE - PROVINS
LE SAMEDI 17 MAI 2014 À 20H30.
OUVERTURE DES PORTES À 20H00

Tarifs :	Renseignements et
Adultes : 8 €	réservations au :
Enfants de 6 à 12 ans et	06.65.47.54.08
groupes : 5 €	ou
<u>Gratuit pour les moins de</u>	Au centre St Ayoul
<u>6 ans</u>	

LA TONTE

Le conseil municipal vient de décider de tondre moins souvent entre le bourg et les hameaux. L'intérieur du bourg et des hameaux ainsi que les endroits dangereux pour la circulation et la sécurité seront entretenus régulièrement.

BON VOISINAGE

Les beaux jours reviennent, merci de relire les règles relatives aux feux, aux bruits...

1. **le feu** : Pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique, nous rappelons que les feux de jardin sont réglementés. Nous rappelons également que les émissions de fumées, par leur importance et leur durée, sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique.

Dans les zones d'habitation, le brûlage des déchets végétaux est interdit les jours ouvrables au-delà de 17 heures 30 et **toute la journée les dimanches et jours fériés**. Ces feux sont totalement interdits durant la période estivale

soit du 15 juin au 15 septembre.

Dans les zones d'habitation, il est interdit d'allumer des feux à moins de 10 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.

2. **le bruit**

-Les aboiements des chiens sont à éviter (achetez un collier anti aboiement, ainsi votre animal ne dérangera pas votre voisinage...).

-Le bricolage ou l'utilisation d'outil de jardin à moteur sont interdits pendant le samedi midi et le dimanche après-midi...

L'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 n° 00 DDASS 18SE stipule :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**de 7 h à 20 h du lundi au vendredi
les samedis de 9 h à 12 h
et de 15 h à 19 h 30
les dimanches
et jours fériés de 10 h à 12 h »**

**Respectez toutes ces règles
de bon voisinage !**

LE STADE

Cet espace n'est pas autorisé ni ouvert aux véhicules motorisés 2 et 4 roues.

Merci de votre compréhension.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance –société SPIE- n'assure que 5 passages par an, merci de prévenir tout dysfonctionnement le plus rapidement possible, en mairie ou auprès d'un élu. Il faut préciser l'adresse et le numéro indiqué sur le poteau (Exemple : SOL010).

La dernière maintenance a eu lieu en semaine 15.

LES CONTENEURS POUBELLE

Qu'ils soient à couvercle jaune ou à couvercle « bordeaux », si vous désirez changer de modèle ou bien le faire remplacer (si cassé), merci de faire votre demande en ligne : www.smetom.geeode.fr ou par téléphone au syndicat 01 64 00 26 45.

- Pour des raisons essentiellement économiques et pratiques (le bras du camion se trouvant à droite), le ramassage s'effectue dans un seul sens dans certaines rues : c'est pourquoi certains habitants doivent placer leur conteneur de l'autre côté de la rue. Merci pour la compréhension de tous.

- Le contenu des conteneurs à couvercle jaune est trié et exploité à Nangis, au centre sytraval. Mais attention, les erreurs de tri –c'est-à-dire les choses qui ne doivent pas être déposées dans ce conteneur- coûtent cher. Consultez bien le guide du tri en mairie ou sur le site du smetom.

- Le contenu des conteneurs à couvercle « bordeaux » transite par Nangis, sans traitement ni tri, puis est acheminé pour être incinéré à Montereau (à l'unité de valorisation énergétique) ; il est donc important de TRIER AVANT de remplir vos poubelles à couvercle « bordeaux ».

RAPPEL SUR LES CONSTRUCTIONS

Afin de ne pas vous trouver en situation d'illégalité, sachez que toutes constructions ou tous travaux effectués dans vos propriétés sont soumis soit à déclaration de travaux, soit à demande de permis de construire.

La commune a établi un PLU (Plan Local d'Urbanisme), c'est un ensemble de règles qui régissent les constructions et qui doit être respecté.

Merci de venir consulter ce PLU dès que vous avez un projet !

OFFRE DE SERVICE

Vous ne savez pas comment créer votre Curriculum Vitae, ou que dire dans votre lettre de motivation ?

Sabrina KALUZNY (conseillère municipale) peut, à votre demande, vous aider à réaliser ces documents.

Pour cela, vous pouvez prendre contact auprès de la mairie de LÉCHELLE. Sabrina vous rappellera pour vous fixer un RDV, sur un temps d'ouverture de la mairie.

OSTÉOPATHE

Jean-Baptiste GARCIA, habitant de Léchelle, consulte à domicile ou à son cabinet qui se situe 36 rue Hugues Legrand à PROVINS. Contact au 01.64.08.15.23.

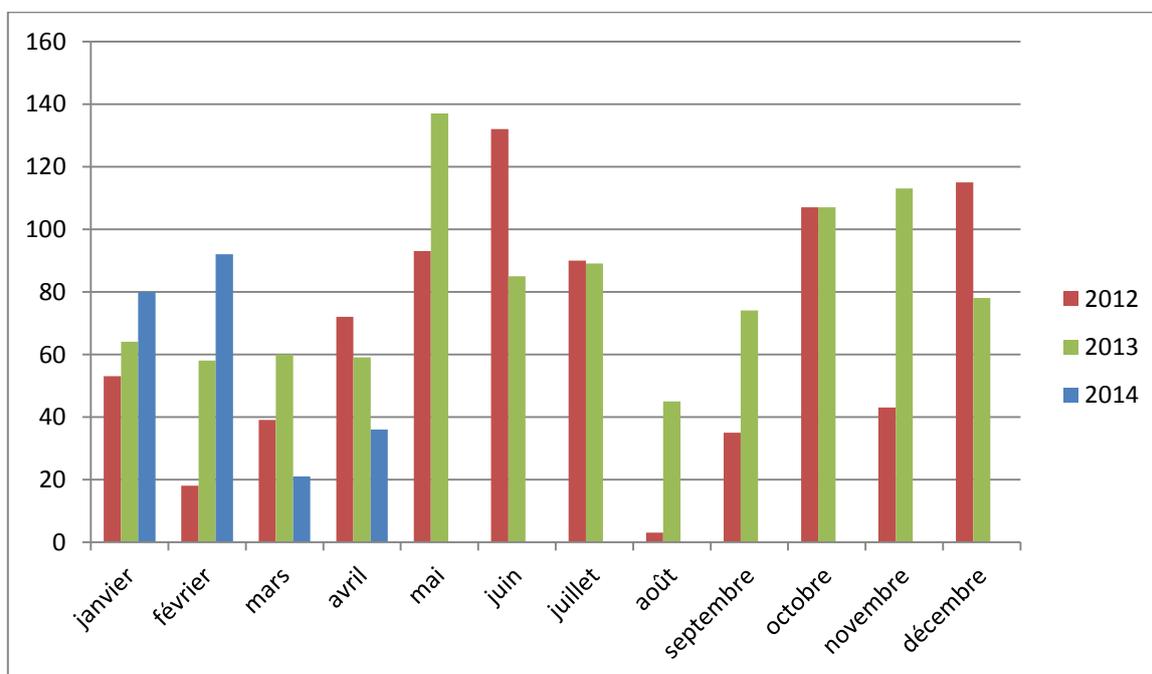
LA PLUVIOMÉTRIE

Le tableau suivant indique la pluviométrie relevée à Cormeron.

Année 2012 : 800 millimètres.

Année 2013 : 969 millimètres.

Année 2014 : 4 mois 229 millimètres.



SIMPLIFIEZ VOS IMPÔTS EN LIGNE

① DÉCLAREZ EN **3 CLICS**
SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER

② CONSULTEZ VOS DÉCLARATIONS, VOS AVIS,
VOS PAIEMENTS, ETC.



③ PAYEZ EN LIGNE, PAR MENSUALITÉ
OU À L'ÉCHÉANCE



④ MODIFIEZ VOS INFORMATIONS PERSONNELLES,
VOS DÉCLARATIONS, VOS PAIEMENTS



COMMENT ?

N° FISCAL

MOT DE PASSE

DANS VOTRE ESPACE PARTICULIER SUR :

 IMPOTS.GOUV.FR



RÉCAPITULATIF DES MEMBRES DES COMMISSIONS & SYNDICATS

C.C.A.S. (Centre communal d'action Sociale)

Le Maire est le président

✗ Membres titulaires	
<ul style="list-style-type: none"> ✗ BONNNY EBOUMBOU Béatrice ✗ DAMANDE Jean-Claude ✗ EL GHAZI Badra ✗ GUILLIER Jérôme ✗ KALUZNY Sabrina ✗ MICHEL Honorine 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ AUDUGET Françoise ✗ BEAULIEU Mireille ✗ BERGÉ Élisabeth ✗ KALUZNY Edmond ✗ LEQUEUX Mauricette ✗ MIRVAUX Marie-Claire

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> ✗ BONNIVARD Annick ✗ LEMOT Éric 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ BROUCK Guillaume ✗ MICHEL Bertrand

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Membres titulaires	Membre suppléant
<ul style="list-style-type: none"> ✗ LEGRAND Martine ✗ LEMOT Éric 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ BONNNY EBOUMBOU Béatrice

SIVOS DU COLLEGE DE VILLIERS SAINT GEORGES

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> ✗ BONNIVARD Annick ✗ MIRVAUX Marie-Christine 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ ANDRIEU Jean-Luc ✗ DAMANDE Jean-Claude

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA VOULZIE ET DES MEANCES

Membres titulaires	Membre suppléant
✗ VERRIER Denis	✗ DAMANDE Jean-Claude

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) et BOIS, CHEMINS ET TRAVAUX

Le Maire est le président

Membres titulaires	Membres suppléants
✗ LEGRAND Martine ✗ MIRVAUX Marie-Christine ✗ VERRIER Denis	✗ ANDRIEU Jean-Luc ✗ BONNIVARD Annick ✗ LEMOT Éric

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire est le président

Membres titulaires	Membres suppléants
✗ KALUZNY Edmond ✗ MICHEL Jacques ✗ MIRVAUX Marie-Claire ✗ LEMOT Éric ✗ BERGÉ Elisabeth ✗ BEAULIEU Mireille	✗ BOURON Philippe ✗ VERRIER Denis ✗ BROUCK Guillaume ✗ MICHEL Honorine ✗ HERTEL Valérie ✗ LARDÉ Arnaud

CORRESPONDANT DÉFENSE

✗ PAGET Guy-jacques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS (CCDP)

✗ Délégué titulaire ⇒ Le Maire, Guy-Jacques PAGET
✗ Délégué suppléant ⇒ 1^{er} Adjoint, Éric LEMOT

COMMISSION DES INVESTISSEMENTS

Membres titulaires	Membres suppléants
✗ DAMANDE Jean-Claude ✗ LEMOT Éric ✗ MICHEL Bertrand ✗ VERRIER Denis	✗ BONNIVARD Annick ✗ GUILLIER Jérôme ✗ LEGRAND Martine ✗ MICHEL Honorine

COMMISSION DES TRAVAUX

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">✗ BONNIVARD Annick✗ EL GHAZI Badra✗ MICHEL Bertrand✗ MIRVAUX Marie-Christine	<ul style="list-style-type: none">✗ ANDRIEU Jean-Luc✗ DAMANDE Jean-Claude✗ GUILLIER Jérôme✗ VERRIER Denis

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">✗ BONNNY EBOUMBOU Béatrice✗ KALUZNY Sabrina✗ LEGRAND Martine✗ MICHEL Honorine	<ul style="list-style-type: none">✗ BONNIVARD Annick✗ BROUCK Guillaume✗ EL GHAZI Badra✗ GUILLIER Jérôme

COMMISSION DES FÊTES

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">✗ ANDRIEU Jean-Luc✗ BONNIVARD Annick✗ BONNNY EBOUMBOU Béatrice✗ MICHEL Honorine	<ul style="list-style-type: none">✗ BROUCK Guillaume✗ DAMANDE Jean-Claude✗ LEGRAND Martine✗ PAGET Guy-jacques

COMMISSION DES AÎNÉS

Membres titulaires	
<ul style="list-style-type: none">✗ BONNNY EBOUMBOU Béatrice✗ DAMANDE Jean-Claude✗ EL GHAZI Badra	<ul style="list-style-type: none">✗ MIRVAUX Marie-Christine✗ PAGET Guy-jacques

COMMISSION DES JEUNES

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">✗ BROUCK Guillaume✗ EL GHAZI Badra✗ GUILLIER Jérôme✗ MICHEL Honorine	<ul style="list-style-type: none">✗ BONNIVARD Annick✗ DAMANDE Jean-Claude✗ KALUZNY Sabrina✗ PAGET Guy-jacques

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 JANVIER 2014

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Legrand, Paget Mirvaux, Andrieu, Verrier,
Elong (Bonny Eboumbou), Bonnivard, Michel.

absents excusés : MM. Mmes. Delbecque, Largeau, Peis, Bergé, Guillier.

Délibérations

Ⓞ MOTION POUR LA RÉVISION DE LA CARTE CANTONALE

Le Conseil Municipal décide de s'abstenir sur cette motion et ne se prononce pas à la majorité des présents.

Informations :

- ✓ La cuve incendie de Lunay a été vandalisée en fin d'année 2013. Le Maire informe qu'une plainte contre X va être déposée et que cette bâche, non seulement n'est pas réparable, mais n'est pas non plus prise en charge par l'assurance. Nous constatons ainsi une perte sèche de plus de 9 000 euros que le prochain budget 2014 devra absorber en remplaçant cette bâche pour assurer la sécurité incendie du hameau concerné.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 23 janvier 2014 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 23 janvier 2014

Le Maire,



MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 MARS 2014

présents : MM. Mmes. Kaluzny, Lemot, Legrand, Paget Mirvaux, Andrieu, Verrier,
Bonny Eboubou, Bonnivard, Bergé, Guillier, Michel.

absents excusés : MM. Mmes. Delbecque, Largeau, Peis.

Délibérations

⊗ APPROBATION du compte administratif et du compte de gestion 2013 de la commune :

Fonctionnement

- Dépenses :317 796.04 €
 - Recettes : 365 907.41 €
- Excédent de clôture : 48 111.37 €

Investissement

- Dépenses :32 678.44 €
 - Recettes : 65 947.62 €
- Excédent de clôture : 33 269.18 €

⊗ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 de la commune.

⊗ AFFECTATION du résultat de 2013 de la commune :

- Excédent global cumulé au 31/12/2013 197 274.13 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) 12 889.25 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 184 384.88 €

⊗ APPROBATION du compte administratif et du compte de gestion de l'eau & assainissement 2013 :

Fonctionnement

- Dépenses :12 035.30 €
 - Recettes : 15 718.23 €
- Excédent de clôture : 3 682.93 €

Investissement

- Dépenses :11 250.05 €
 - Recettes : 10 522.17 €
- Déficit de clôture : -727.88 €

⊗ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 de l'eau & assainissement.

⊗ AFFECTATION du résultat de l'eau & assainissement 2013

- Excédent global cumulé au 31/12/2013 29 741.17 €
- Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) 0.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 29 741.17 €

⊗ CONTRAT SACPA. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de contrat pour la gestion des animaux errants, à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une durée d'un an renouvelable 4 ans par tacite reconduction.

Informations :

✓ .Compte rendu de la réunion du R.P.I. : organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 17 mars 2014 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 17 mars 2014



Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

présents : MM. Mmes., PAGET G.J., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H., BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., BROUCK G., ANDRIEU JL., KALUZNY S., DAMANDE JC., MICHEL B., EL GHAZI B., GUILLIER J.

absents excusés : .

Délibérations

⊗ Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Edmond KALUZNY, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

a obtenu: M. Guy-Jacques PAGET 15 voix

Monsieur Guy-Jacques PAGET ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

⊗ Election des Adjoints

Sous la présidence de M. Guy-Jacques PAGET élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. La commune disposait, à ce jour, de 3 Adjoint. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des Adjoint au Maire de la commune.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

a obtenu: M. Eric LEMOT 15 voix

Monsieur Eric LEMOT ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13

a obtenu: Mme Martine LEGRAND 13 voix

Madame Martine LEGRAND ayant obtenu 13 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamée Second Adjoint au Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14

ont obtenu: Mme Annick BONNIVARD 13 voix

Mme Béatrice BONNY EBOUMBOU 1 voix

Madame Annick BONNIVARD ayant obtenu 13 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamée Troisième Adjoint au Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Ⓞ Versement des indemnités de fonctions au Maire et des Adjoint

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoint. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjoint au taux plein.

Ⓞ Constitution de la commission du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire est le président.

6 membres élus au sein du Conseil Municipal :

Mme Badra EL GHAZI M. Jean-Claude DAMANDE Mme Sabrina KALUZNY
Mme Honorine MICHEL Mme Béatrice BONNY E. M. Jérôme GUILLIER

6 membres nommés par le Maire.

Ⓞ Constitution de la commission du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Sont élus à l'unanimité Mme Annick BONNIVARD et M. Eric LEMOT délégués titulaires, M. Bertrand MICHEL et M. Guillaume BROUCK délégués suppléants.

Ⓞ Election des délégués au Syndicat Départemental des Énergies de S & M (SDESM)

Sont élus à l'unanimité M. Éric LEMOT et Mme Martine LEGRAND délégués titulaires, Mme Béatrice BONNY EBOUMBOU délégué suppléant.

Ⓞ Election des délégués au Syndicat Intercommunal à la vocation scolaire(SIVOS)

Sont élus à l'unanimité Mme Annick BONNIVARD et Marie-Christine MIRVAUX délégués titulaires, M. Jean-Claude DAMANDE et M. Jean-Luc ANDRIEU délégués suppléants.

Ⓞ Election des délégués au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'entretien du Bassin de la Vouzie

Sont élus à l'unanimité M. Denis VERRIER délégué titulaire, Jean-Claude DAMANDE délégué suppléant.

Ⓞ Constitution de la Commission d'Appel d'Offre(CAO)

Sont élus à l'unanimité Mme Martine LEGRAND, M. Denis VERRIER et Marie-Christine MIRVAUX membres titulaires, M Mme Annick BONNIVARD, M. Éric LEMOT et M. Jean-Luc ANDRIEU membres suppléants.

Ⓞ Le correspondant défense est M. Guy-Jacques PAGET.

Ⓞ Constitution des commissions communales

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 31 mars 2014 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 31 mars 2014



Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 AVRIL 2014

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H.,
BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., BROUCK G., ANDRIEU JL., KALUZNY S., DAMANDE JC.,
MICHEL B., EL GHAZI B., GUILLIER J.

absents excusés :

Délibérations

⊙ **ÉLABORATION DU CONTRAT RURAL**

Approbation du programme de travaux :

1. Couverture de la mairie-école
2. Aménagement de la salle des fêtes
3. Aménagement des abords de la salle des fêtes

Demande de subventions au Conseil régional et au Conseil Général.

⊙ **VOTE DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2014**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2014 :

- Taxe d'habitation 7.20%
- Taxe foncière 11.30%
- Taxe foncière non bâti 19.57%

Total des ressources 119 706 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2014.

⊙ **APPROBATION du budget général 2014**

Le budget général de la commune est équilibré

- pour la section de fonctionnement à 540 000 €
- pour la section d'investissement à 70 000 €

⊙ **APPROBATION du budget de l'eau & assainissement 2014**

Le budget général de l'eau & assainissement est équilibré

- pour la section de fonctionnement à 48 000 €
- pour la section d'investissement à 78 000 €

⊙ **DÉSIGNATION des délégués locaux du CNAS**

Sont élus :

Déléguée élu ⇔ Martine LEGRAND

Déléguée agent ⇔ Véronica VIDAL

Informations :

- ✓ .Organisation de la chasse aux œufs pour Pâques le dimanche 20 avril sur le terrain de jeu de 9h à 11h.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 10 avril 2014 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 10 avril 2014

Le Maire,

COMMUNIQUÉ DE LA CPAM DE SEINE ET MARNE

PARTIR EN EUROPE L'ESPRIT TRANQUILLE

Vous-même, ou votre enfant, partez en vacances en Europe, dans un État de l'Union européenne (UE), dans l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse ?

Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Préparez votre départ

Au moins 15 jours avant votre départ, demandez votre carte européenne d'assurance maladie à votre CPAM. **Vous pouvez la commander directement par internet à partir de votre compte ameli ou sur nos nouvelles bornes en libre-service dans nos accueils grâce à votre carte Vitale. Ce sont les deux solutions les plus rapides.**

La CEAM est valable un an. Elle est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Aucun document n'est à fournir lors de votre demande.

Votre départ est imminent

Si votre départ a lieu dans moins de 15 jours, faites également votre commande en ligne à partir de votre compte ameli ou sur nos nouvelles bornes multiservices dans nos accueils ; dans ce cas-là vous pourrez éditer également un certificat provisoire de remplacement, valable trois mois. Il atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et vous pourrez l'utiliser dans les mêmes conditions que la CEAM.

En cas de soins médicaux pendant votre séjour

Pour attester de vos droits à l'Assurance Maladie, présentez votre CEAM ou votre certificat provisoire de remplacement. Vous bénéficierez de la prise en charge de vos soins

médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour :

- soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux ;
- soit vous devez faire l'avance des frais médicaux et vous vous faites rembourser sur place par l'organisme de sécurité sociale de votre lieu de séjour.

Vous avez réglé des frais médicaux sur place

Vous avez eu besoin de soins médicaux pendant votre séjour et vous avez dû les régler sur place car vous n'aviez pas votre CEAM, ou vous avez fait l'avance des frais médicaux et vous n'avez pas demandé leur remboursement sur place, ou vous avez fait appel à la médecine privée.

Pour chacune de ces situations, vous pourrez éventuellement être remboursé à votre retour en France.

Pensez à conserver les factures acquittées et les justificatifs de paiement et adressez-les à votre caisse d'Assurance Maladie, accompagnés du formulaire « Soins reçus à », disponible sur ameli.fr.

Vous serez remboursé sur la base des tarifs en vigueur de la sécurité sociale française et dans la limite des dépenses engagées.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.ameli.fr

Attention aux escrocs !

Soyez vigilants ! Des personnes malintentionnées se font passer pour des agents de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne.

Elles tentent ainsi d'obtenir des informations confidentielles telles que vos coordonnées bancaires, votre numéro de sécurité sociale, votre mutuelle, votre situation professionnelle,...

Elles agissent de trois façons :

- par téléphone ;
- par courriels ;
- à votre domicile.

Par téléphone

Des appels frauduleux se multiplient dernièrement. Une personne se présentant comme un agent de l'Assurance Maladie vous réclame diverses informations pour mettre à jour votre dossier personnel. **Ne répondez pas aux questions de votre interlocuteur. En aucun cas, l'Assurance Maladie n'appelle ses assurés sociaux pour obtenir de telles informations.**

Par courriels

Ces courriels comportent le logo de la CPAM et ressemblent à un courriel officiel. Plusieurs types de courriels frauduleux circulent :

- Des courriels, mentionnant la mise à jour de votre dossier, proposent un lien qui renvoie sur un site qui ressemble à s'y méprendre au site ameli mais qui est en fait un site frauduleux.
- Des courriels, mentionnant un remboursement en attente, vous demandent de cliquer sur un lien. Si vous cliquez dessus, vous serez dirigés vers un questionnaire à compléter pour obtenir votre remboursement.

Attention, ces types de courriels sont des escroqueries en ligne, en aucun cas vous ne devez y répondre ! Ne cliquez pas sur ces liens. Leur but est d'obtenir des informations personnelles confidentielles : informations bancaires ou justificatifs d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour...) et de domicile (facture de gaz, d'électricité, de téléphone...). Sachez que seuls les mails réceptionnés sur la messagerie de votre compte personnel ameli proviennent de l'Assurance Maladie.

À votre domicile

Certaines personnes se font passer pour des agents de la CPAM pour vous soutirer votre carte Vitale sous prétexte de vous procurer une carte Vitale 2 ou d'autres informations personnelles. Sachez que nos enquêteurs, qui peuvent procéder à des vérifications, sont tous munis d'une carte professionnelle. N'hésitez pas à la réclamer lors d'une visite.

IMPORTANT : Dans tous les cas, ne communiquez pas d'informations personnelles par téléphone ou par courriel. Les échanges avec l'Assurance Maladie sont sécurisés. Aucun renseignement de cette nature n'est recueilli par téléphone ou internet. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre Caisse d'Assurance Maladie au 36 46.

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - service communication – février 2014
Contact presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr

Promenades printanières en forêt : soyons prudents !

Après l'hiver, saison particulièrement rude pour la faune sauvage, la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux débute en forêt. Pour ne pas perturber les petits et leurs parents, l'Office national des forêts conseille aux usagers d'être prudents lors de promenades en forêt.

Un jeune faon lové dans les broussailles, ou encore quelques marcassins...au printemps, il arrive parfois qu'une promenade en forêt réserve quelques surprises. C'est la saison de mise bas des mammifères et de nidification des oiseaux qui débute. Ces animaux ne sont pas perdus. Il ne faut pas y toucher ; leur mère qui n'est pas loin et ne les a pas abandonnés ! En revanche, l'odeur humaine qu'elle décèlerait sur ces petits accentuerait, chez elle, le risque d'abandon.

Du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse en laisse lors de balades en forêt

En règle générale, les propriétaires de chiens sont conscients que leurs compagnons peuvent déranger la faune. Mais certains estiment qu'un animal sauvage peut être importuné sans conséquence. Au printemps, les chiens repèrent facilement les mammifères nouveaux nés cachés en forêt et les oisillons pouvant alors les déranger ou les poursuivre. Cette attitude cause des perturbations à la faune sauvage pouvant aller jusqu'à la mort des jeunes animaux. Dès lors, la laisse est le seul moyen d'empêcher le chien de les troubler. C'est la raison pour laquelle leurs détenteurs sont invités à les tenir en laisse lors de leurs balades en forêts pendant la période de reproduction.



En résumé :

Entre le 15 avril et le 30 juin, pour ne pas perturber les petits et leurs parents, chaque année du 15 avril au 30 juin, il n'est pas autorisé de promener les chiens non tenus en laisse dans les forêts en dehors des allées forestières (Arrêté ministériel du 31 juillet 1989).

Tout le reste de l'année, un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui.

Pourquoi le justificatif d'impôt sur le revenu ?

Une confidentialité insuffisante

L'avis d'imposition comporte des données confidentielles comme la situation familiale, la situation de handicap, les personnes hébergées, les différentes catégories de revenu, les pensions alimentaires, les investissements, les réductions d'impôts ... qui n'ont pas d'intérêt pour les organismes tiers. Elles constituent des informations privées nominatives qui ne doivent pas être divulguées car couvertes par le secret professionnel¹. Leur conservation devrait répondre à des conditions de sécurité stricte et à une traçabilité de tous ceux qui y ont accès.

Une fiabilité perfectible

Les avis peuvent être imprimés ou photocopiés avec des perversions des éléments d'origine : substitution de nom, de revenus ...

Les avis peuvent ne pas être à jour car ne correspondant pas à la déclaration définitive. Une première déclaration de revenus permet d'obtenir les avantages convoités puis ultérieurement une déclaration rectificative permet de régulariser la situation fiscale.

Le justificatif = sécurité + simplicité + économie

Sécurité : ne comporte pas de données confidentielles. Il correspond aux éléments utiles demandés par les organismes tiers contrôlables en temps réel.

Simplicité : avec le n° fiscal comme identifiant et le n° d'avis d'imposition (figurant sur l'avis d'imposition ou le justificatif) l'organisme tiers visualise lui-même (voir diaporama) les éléments qui lui sont nécessaires. Le traitement du dossier peut être immédiat.

Economie : la visualisation par l'organisme tiers grâce aux deux identifiants économise des déplacements, des photocopies et les certifications.

Pour les prestations sous conditions de revenus, optez pour les deux identifiants qui permettent dans tous les cas l'accès au justificatif d'impôt sur le revenu dématérialisé le plus à jour.

NB : le centre des finances publiques ne délivre désormais que les justificatifs

¹ [article 226-13 du code pénal](#), « la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

[article 226-22 du code pénal](#), le fait pour toute personne qui, ayant recueilli, à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou d'une autre forme de traitement, des informations nominatives dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la considération de l'intéressé ou à l'intimité de sa vie privée, a porté, sans autorisation de l'intéressé, ces informations à la connaissance d'un tiers qui n'a pas qualité pour les recevoir est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. La divulgation de ces informations est punie de 100 000 euros d'amende lorsqu'elle a été commise par imprudence ou par négligence.

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

TOUTE L'EQUIPE VOUS REMERCIE POUR SON ELECTION ET VOTRE CONFIANCE.

Le Conseil municipal

1. Guy-Jacques PAGET
2. Éric LEMOT
3. Martine LEGRAND
4. Annick BONNIVARD

5. Marie-Christine MIRVAUX
6. Honorine MICHEL
7. Béatrice BONNY EBOUMBOU
8. Denis VERRIER
9. Guillaume BROUCK

10. Jean-Luc ANDRIEU
11. Sabrina KALUZNY
12. Jean-Claude DAMANDE
13. Bertrand MICHEL
14. Badra EL GHAZI
15. Jérôme GUILLIER



Un Grand Merci à Edmond pour tout son travail

